



# Conseil de Communauté

## Délibération n°122023

### Jeudi 9 février 2023 – 18h00

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Sall René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 46

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, MM. Jean-Pierre BERTHET, Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Denis DEVRIENDT, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, Mme Annabelle DALLE représentée par Paulette GOUGEON, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE et M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT.

**Secrétaire de séance :** M. Yves QUESADA.

---

#### Objet : Budget Annexes – Vote des Budget Primitifs 2023

**Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux finances,** invite le Conseil à se prononcer sur l'approbation des Budgets Primitifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2023. Ils ont été élaborés dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), examiné en Conseil de Communauté du 13 décembre 2022.

#### Budget Annexe Pôle Entreprendre

Le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Pôle Entreprendre s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	400 000,00
Section d'investissement :	63 000,00
Total	463 000,00

Les activités du Pôle Entreprendre (pépinière Via Innova, ateliers relais de la pépinière et accompagnement des entreprises du territoire) sont financées à hauteur de 115 K€ par les revenus locatifs, 260 K€ par les subventions (dont 148 K€ du budget principal de la CCPL) et 25 K€ de recettes diverses. Il est rappelé que les subventions prises en charge par l'Europe et la Région sont désormais attribuées sur une période continue de 3 années (2022 – 2024 pour la 2° période) dans le cadre de l'appel à projet Entrepreneuriat. Il est précisé que ce budget tient compte pour 2023 de l'augmentation attendue des prix de l'énergie, au même titre que pour le budget principal de la communauté de communes. Le Pôle Entreprendre porte en outre pour la quatrième année un concours d'entreprises innovantes sur le territoire : « Les trophées de l'économie du Pays de Lunel » pour lequel une ligne de

crédits de 10 K€ est ouverte dans le budget 2023 (prix et accompagnement). Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

### **Budget Annexe Hôtel d'entreprises**

Le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Hôtel d'entreprises s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	67 000,00
Section d'investissement :	30 000,00
Total	97 000,00

Les activités de l'hôtel d'entreprises sont financées à hauteur de 47 K€ par les revenus locatifs (une entreprise, une association et le Conseil Départemental de l'Hérault) et 20 K€ de participation du budget principal de la CCPL. L'investissement est essentiellement constitué du remboursement en capital de la dette pour 29 K€. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

### **Budget Annexe Ateliers relais**

Le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Ateliers relais s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	60 000,00
Section d'investissement :	210 000,00
Total	270 000,00

Ce budget de location et vente d'ateliers relais et artisanaux se finance par lui-même, sans participation d'équilibre du budget principal. Le budget 2023 prévoit pour sa part la vente de l'atelier n°7, après avoir vendu les ateliers n°3 et 5 en 2022. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

### **Budget Annexe ZAE Les Termes**

Le Budget Primitif 2023 du Budget de la ZAE Les Termes de Saint-Sériès s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	152 000,00
Section d'investissement :	105 000,00
Total	257 000,00

Ce budget qui porte les annuités d'emprunt ayant permis l'aménagement de la zone est financé par les ventes de terrains viabilisés et une subvention complémentaire du budget principal de la CCPL. Compte tenu de la vente de la dernière parcelle commercialisée en fin d'année 2022, il est prévu une participation du budget principal de 110 K€ permettant de couvrir le solde des annuités d'emprunt à financer, dans le but de clôturer ce budget annexe. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

### **Budget Annexe ZAC Petite Camargue**

Le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de la ZAC Petite Camargue s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	35 000,00
Section d'investissement :	51 000,00
Total	86 000,00

Ce budget, qui porte le bail à construction de la plateforme Lidl, s'équilibre par lui-même, sans participation du budget principal de la CCPL. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

### **Budget Annexe Pôle Oenotouristique – Pôle d'Excellence Rurale Viavino**

Le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Pôle Oenotouristique / Pôle d'Excellence Rurale Viavino s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	244 000,00
Section d'investissement :	142 000,00
Total	386 000,00

Le budget annexe du Pôle Oenotouristique / Pôle d'Excellence Rurale Viavino est désormais circonscrit à la gestion patrimoniale du site, ainsi que les annuités de la dette. Ce budget est financé par la participation du budget principal de la CCPL (pour 177 K€), le produit de la vente d'électricité photovoltaïque (pour 10 K€), ainsi que les recettes locatives issues de l'occupant privé qui exploite le site pour son propre compte (42 K€). Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

### **Budget Annexe Les portes du Dardaillon**

Le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Les portes du Dardaillon s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	105 000,00
Section d'investissement :	100 000,00
Total	205 000,00

Il est prévu pour 2023 la poursuite des études avant viabilisation (honoraires techniques, géomètres, prolongation du mandat ARAC), qui seront financées par l'emprunt. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 sera repris dans le budget 2023 dans le cadre d'une décision modificative qui suivra l'adoption du compte administratif.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions ((Mmes Julia PLANE, Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT et Cyril BARBATO) :

**ADOpte** par chapitre les Budgets Primitifs 2023 des Budgets Annexes de la Communauté de Communes,

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 21/02/23

Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex